

# GRAND DEBALLAGE DE PRINTEMPS



## REGLEMENT DU GRAND DEBALLAGE DE PRINTEMPS

### 9 MAI 2021 A LANGUIDIC (ouverture au public 9 h – 18 h 00)

ART1 - Cette manifestation est ouverte aux professionnels, aux particuliers, associations, amicales, etc...

ART2 - Aucun mandat ne sera accepté – Seules les inscriptions accompagnées du paiement seront enregistrées. Aucune réservation ne peut se faire par téléphone.

ART3 - Accueil des exposants le dimanche 9 mai 2021, à partir de 6 h 30. Le protocole sanitaire devra être respecté.

ART4 - L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation ou tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.

ART5 - Les objets exposés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse que de vol ou autres préjudices. Aucun remboursement ne sera fait par l'association organisatrice. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur sera dégagé de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant au cours de la manifestation du fait ou à cause des autres exposants ou des visiteurs.

ART6 - Chaque exposant devra se munir de sa pièce d'identité. Tout enfant mineur désirant exposer devra être muni d'une autorisation parentale dûment signée. Les particuliers devront, par ailleurs, fournir une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Pour les personnes morales, fournir le nom, l'adresse du siège et les nom, prénom, qualité et domicile de leur représentant avec les références de la pièce d'identité.

ART7 - Tout exposant ne s'étant pas présenté pour 8 h 00 verra sa réservation annulée au profit d'une personne en attente. Sauf cas de force majeure, le règlement versé restera acquis par l'organisateur.

ART8 - Chaque exposant s'engage à maintenir une présence permanente sur son stand durant toute la manifestation et reste déballé jusqu'à 18 h 00. Il s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer à son départ. Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée.

ART9 - L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de contraintes sanitaires ne permettant pas un déroulement conforme aux directives préfectorales et en cas de mauvais temps.

ART10 - L'entrée sur le site de la manifestation est gratuite.

ART11 - L'inscription à la manifestation vaut acceptation du présent règlement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Mail : .....

Type de pièce d'identité : ..... N° : .....

Délivrée le : ..... à (Préfecture) : .....

### Catégorie d'exposant :

Professionnel : ..... N° de Siret : .....

Particulier : ..... (établir l'attestation jointe)

Association (+ Nom du responsable) : .....

Nature des marchandises exposées :

.....  
.....

### **Expression des besoins (à compléter) :**

Nbre de mètres linéaires : .....x 5€

= .....€

### **Si besoin de tables, réservation de 2,20 m minimum**

Nbre de tables (2,20m) : .....x 8 €

= ..... €

Total = .....€

Le signataire reconnaît expressément avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

A :

Le :

Signature :

Joindre à votre inscription une photocopie de votre pièce d'identité, attestation pour les particuliers ainsi que votre règlement par chèque bancaire à adresser à : Office Local d'Animation, 15, rue des fleurs Maison des Associations 56440 LANGUIDIC  
contact : [ola.languidic@gmail.com](mailto:ola.languidic@gmail.com) – Tel : 06 19 87 16 66